

Arrête fédéral II concernant les prélèvements sur le fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2010

du 2 décembre 2009

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 3, al. 1 et 2, et 8, al. 2, du règlement du fonds pour les
grands projets ferroviaires du 9 octobre 1998¹,
vu le message du Conseil fédéral du 19 août 2009²,

arrête:

Art. 1

Les crédits budgétaires suivants sont approuvés pour l'exercice 2010 et prélevés sur
le fonds pour les grands projets ferroviaires:

- a. Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA):
 - 4 393 300 francs pour la surveillance du projet
 - 19 900 000 francs pour la ligne de base du Loetschberg
 - 1 230 000 000 de francs pour la ligne de base du St-Gothard
 - 2 560 000 francs pour des travaux d'aménagement entre Saint-Gall et Arth-Goldau
 - 22 960 000 francs pour des améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg
 - 16 100 000 francs pour des améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard
 - 1 600 000 francs pour l'analyse de la capacité des axes nord-sud
 - 1 650 000 francs pour la garantie du tracé
- b. Rail 2000:
 - 35 000 000 de francs pour la planification et l'exécution de la première étape
 - 12 157 000 francs pour des mesures selon l'art. 4, al. 1, let. b, LDIF
 - 552 600 francs pour la surveillance des mesures visées à l'art. 4, al. 1, let. b, LDIF
 - 5 000 000 de francs pour la planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (Rail 2030)

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF

- c. Raccordement au réseau européen à grande vitesse:
- 1 000 000 de francs pour la surveillance du projet
 - 31 700 000 francs pour des travaux d'aménagement entre Saint-Gall et St-Margrethen
 - 7 500 000 francs à titre de contribution au financement préalable des aménagements entre Lindau et Geltendorf
 - 44 900 000 francs pour des travaux d'aménagement entre Bülach et Schaffhouse
 - 3 300 000 francs à titre de contribution aux travaux d'aménagement sur les tronçons Vallorbe–Frasne–Dijon et Pontarlier–Frasne
 - 5 400 000 francs pour l'aménagement du nœud de Genève
 - 4 500 000 francs à titre de contribution aux travaux d'aménagement sur le tronçon Bellegarde–Nurieux–Bourg-en-Bresse
 - 300 000 francs pour le raccordement à l'aéroport de Bâle-Mulhouse
 - 3 600 000 francs pour les travaux d'aménagement du tronçon Bienne–Belfort
 - 2 150 000 francs pour la ligne Berne–Neuchâtel–Pontarlier
 - 200 000 francs pour des travaux d'aménagement sur la ligne Lausanne–Vallorbe
 - 7 900 000 francs pour des travaux d'aménagement sur la ligne Sargans–St-Margrethen
 - 8 800 000 francs pour des travaux d'aménagement sur la ligne Saint-Gall–Constance
 - 5 600 000 francs pour des travaux d'aménagement sur la ligne Zurich–Aéroport–Winterthour
- d. Réduction du bruit émis par les chemins de fer: 140 000 000 de francs

Art. 2

Il est pris acte du budget 2010 du fonds pour les grands projets ferroviaires.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 24 novembre 2009

La présidente: Erika Forster-Vannini
Le secrétaire: Philippe Schwab

Conseil national, 2 décembre 2009

La présidente: Pascale Bruderer Wyss
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz